



**Comité d'éthique, de déontologie, de prévention
et de traitement des conflits d'intérêts**

**Communiqué du 8 juin 2020
Démission d'un membre du Comité d'éthique**

Le Comité d'éthique de déontologie, de prévention et de traitement des conflits d'intérêts de la Fédération française de tennis a reçu avec regret la démission de l'un de ses membres, M. Philippe Seghers.

Cette démission a été justifiée par l'apparition d'une incompatibilité au sens de l'article 28.1 des Règlements administratifs de la FFT (ci-dessous), un membre de la famille de M. Seghers ayant récemment été élu au sein du comité directeur d'un club de tennis.

Le Comité d'éthique adresse ses remerciements les plus vifs à M. Seghers pour son investissement sans faille dans ses travaux.

Le fonctionnement régulier du Comité, désormais composé de cinq membres, n'est pas affecté par cette démission, l'article 28.1 prévoyant un nombre minimal de membres fixé à trois. En raison, notamment, de la période électorale qui s'ouvre, le Comité d'éthique considère qu'il ne serait pas opportun que le Comité exécutif de la FFT procède à la désignation d'un nouveau membre avant l'expiration du mandat du Comité d'éthique.

Le Comité d'éthique entend par ailleurs formuler des propositions destinées à améliorer les règles qui le régissent et à renforcer les garanties d'indépendance le concernant.

*

Extraits pertinents de l'article 28.1 des Règlements administratifs de la FFT.

Composition

[Le Comité d'éthique] est composé de trois à sept membres désignés par le Comité exécutif en raison de leur compétence en matière de déontologie, d'éthique, de prévention et de traitement des conflits d'intérêts, et de sport.

La première assemblée générale qui suit leur désignation est appelée à la valider. [...]

Pour [...] exercer un mandat au sein de ce comité, il faut : [...]

- n'avoir aucun lien de parenté, direct ou indirect, avec les personnes et dirigeants des instances ou organes précités [instances de la Fédération, ligues, comités départementaux, associations sportives affiliées ou structures habilitées (comité exécutif, conseil supérieur du tennis, comité directeur, comité de direction, conseil d'administration, commissions, etc.)] [...].



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS

Stade Roland-Garros – 2, avenue Gordon-Bennett – 75016 PARIS
Tél : +33 (0) 1 47 43 48 00 – Fax : +33 (0)1 47 43 04 94 – www.fft.fr